

L'AUTORISATION DE CONDUITE

L'autorisation de conduite est établie et délivrée par l'employeur sur la base d'une évaluation comprenant :

- un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail,
- un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
- et une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation.

Pour quels équipements faut-il une autorisation de conduite ?

Les équipements nécessitant d'être titulaire d'une autorisation de conduite sont les grues (grues à tour, grues mobiles, grues auxiliaires de chargement de véhicules), les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, les plateformes élévatrice mobiles de personnes (PEMP) et les engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté (voir tableau ci-après).

Quelles sont les formations obligatoires ?

L'employeur est soumis à une obligation de formation afin de délivrer l'autorisation de conduite. L'article R.4323-55 du Code du travail prévoit que : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. ».

Non obligatoire en revanche, le CACES est une recommandation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés garantissant ainsi à l'employeur que l'agent possède les connaissances et le savoir-faire fondamentaux pour la conduite en sécurité.

Délivré par un organisme testeur certifié, le CACES ne remplace en rien l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur. La formation peut aussi être effectuée par un personnel qualifié de la collectivité ou un organisme accrédité.

L'autorisation de conduite doit être revue et adaptée en cas de modification du cadre de travail : changement de machine, problème de santé, ajout d'un nouvel équipement interchangeable sur la machine, transfert du conducteur sur un nouveau site d'utilisation, arrivée à échéance des éléments de l'évaluation (aptitude médicale, CACES).

Tableau INRS Autorisation de conduite

obligations réglementaires

et prescriptions du réseau Assurance maladie risques professionnels.

Formation obligatoire	recommandation CACES	recommandation autre	Autorisation de conduite
Engins de chantier	R 482		Autorisation de conduite Réglementairement obligatoire
Grues mobiles	R 483		
Grues à tour	R 487		
Grues auxiliaires de chargement de véhicules	R490		
Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté	R 489		
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes	R 486A		
Ponts roulants et portiques	R 484	R 318 R423	Autorisation de conduite recommandée
Chariots de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant	R485		
Transpalettes électriques, préparateurs de commande au sol à conducteur accompagnant	/	R 366	
Plates-formes suspendues	/	R 433	Attestation de compétences recommandée
Palans fixes, palans sur potence, palans sur monorail	/	/	Autorisation de conduite conseillée, à l'appréciation de l'employeur
Laveuses et balayeuses industrielles, tondeuses autoportées	/	/	
Ponts élévateurs de véhicules, tables élévatrices, hayons	/	/	

Modèle d'autorisation de conduite

Je s	soussigné(e) (nom prénom)
Mai	ire/ Président(e) (nom de la collectivité)
Cer	tifie que M. /Mme (Nom, prénom et grade de l'agent)
	té reconnu médicalement apte médicalement au poste de travail de conduite d'engin par le Docteur om Prénom), médecin du travail de la collectivité le/_/
A é	té contrôlé sur ses connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité
□ d'A	par l'organisme testeur (nom, adresse): obtention du Certifica aptitude pour la Conduite des Engins en Sécurité (CACES) (indiquer la catégorie) le//
	par une personne compétente de la collectivité (nom, prénom et fonction)
□ con	par un organisme extérieur compétent (nom, adresse de l'organisme) par (nom prénom du trôleur)
A r	eçu les instructions à respecter sur les lieux d'intervention le/_/
	torise M./Mme (nom, prénom de l'agent) à conduire le(s) véhicule(s) et/ou engin(s) suivants pour ollectivité :
	-
	-
	-
	Cette autorisation de conduite est valable jusqu'à échéance de l'un des trois critères précités,
	Fait à le// Nom, prénom et signature de l'autorité territoriale
	Je soussigné (e) (nom, prénom)
	□ atteste être titulaire du permis de conduire en cours de validité et adapté aux véhicules et/ou engins utilisés
	☐ m'engage à informer la collectivité en cas de suspension ou de retrait du permis de conduire
	□ atteste bénéficier d'une assurance personnelle de mon véhicule à usage professionnel le cas échéant
	Fait à le/ Visa de l'agent